



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Décision relative à une demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) n° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise sur le marché et la demande associée du produit phytopharmaceutique
JURA MAX

de la société GLOBACHEM NV
enregistrées sous les n° 2021-4627 et 2022-2067

Vu les conclusions de l'évaluation de l'Anses du 21 novembre 2023,

Considérant qu'un risque d'effet nocif pour le travailleur, les personnes présentes et les résidents enfants, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant qu'un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles, lié à l'utilisation du produit, ne peut être exclu,

Considérant que l'efficacité du produit n'a pas été démontrée,

Considérant qu'il ne peut pas être établi que les exigences mentionnées à l'article 29 du règlement (CE) n°1107/2009 sont respectées,

La mise sur le marché du produit phytopharmaceutique désigné ci-après **n'est pas autorisée** en France.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Informations générales sur le produit	
Nom du produit	JURA MAX
Type de produit	Produit de référence
Titulaire	GLOBACHEM NV Lichtenberglaan 2019 Brustem Industriepark 3800 SINT-TRUIDEN Belgique
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	667 g/L - prosulfocarbe 14 g/L - diflufénican
Numéro d'intrant	1050-2021.01
Numéro d'AMM	-
Fonction	Herbicide
Gamme d'usage	Professionnel

A Maisons-Alfort, le 02/02/2024

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Conditions de mise sur le marché demandées

Liste des usages refusés			
Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105912 Blé*Désherbage	3 L/ha	1/an	-
	<p>Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents enfants, ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles et car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. L'usage est également refusé à la dose de 3,2 L/ha aux mêmes motifs et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les macroorganismes du sol.</p>		
15105913 Orge*Désherbage	3 L/ha	1/an	-
	<p>Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour le travailleur, les personnes présentes et les résidents enfants, ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles et car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. L'usage est également refusé à la dose de 3,2 L/ha aux mêmes motifs et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les macroorganismes du sol.</p>		
15655901 Pomme de terre*Désherbage	3 L/ha	1/an	-
	<p>Motivation du refus : L'usage est refusé car l'efficacité du produit n'a pas été démontrée et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents enfants, ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles. L'usage est également refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les macroorganismes du sol à la dose de 3,2 L/ha.</p>		



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Liste des usages refusés

Usages	Dose d'emploi	Nombre maximum d'applications	Délai avant récolte (jours)
15105915 Seigle*Désherbage	3 L/ha	1/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour le travailleur, les personnes présentes et les résidents enfants, ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles et car les données disponibles ne permettent pas de déterminer l'efficacité du produit. L'usage est également refusé à la dose de 3,2 L/ha aux mêmes motifs et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les macroorganismes du sol.		
15905901 Tournesol*Désherbage	3 L/ha	1/an	-
	Motivation du refus : L'usage est refusé car l'efficacité du produit n'a pas été démontrée et car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet nocif pour les travailleurs, les personnes présentes et les résidents enfants, ni d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les arthropodes non cibles. L'usage est également refusé car les données disponibles ne permettent pas d'exclure un risque d'effet inacceptable pour les macroorganismes du sol à la dose de 3,2 L/ha.		